

ECHOS 109

DOSSIER

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Un report qui ne doit pas
nous empêcher d'avancer !

OCTOBRE 2023

DOSSIER FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Un report qui ne doit pas
nous empêcher d'avancer !

P.5

Qu'est-ce que la facturation électronique ?

Dans quels buts est-elle instaurée
et qui est concerné ?

Comment Cerfrance Adheo
m'accompagnera ?

Témoignage de Catherine LIE,
directrice de secteur

Agenda

P.3

PAROLE D'EXPERT

Témoignage de Jean-Philippe VIGNOL :
"Une société pour faire de l'immobilier :
se poser les bonnes questions !"

P.4

ACTUALITÉS D'ENTREPRISE

Bienvenue à Serge Pagnoncelli • En chiffres
• 1 minute pour en savoir + • Ça se passe en
interne

P.9

ZOOM SUR

Témoignage de Quentin NAJOTTE et Loïc
BOUARROUDJ : "Le projet comptable
2026"

P.11

LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

Témoignage de Hélène POUZET :
"Le CSP en 5 questions"



CONSEIL &
EXPERTISE COMPTABLE



Cerfrance Adheo

vous aide à faire les bons choix
dans la stratégie de gestion de
votre patrimoine

Définition de votre **stratégie**

Bilan de l'entrepreneur

Analyse & protection de vos patrimoines

Étude de vos **placements financiers**

Transmission...



UN CONSEIL STRATÉGIQUE NEUTRE !

Quels sont les bons **placements financiers** ? Les investissements les plus pertinents à réaliser ? Le **statut matrimonial** adéquat ? La bonne **stratégie** à adopter pour préparer la transmission de votre patrimoine privé et professionnel ?

**Ensemble, analysons
& optimisons votre
patrimoine !**



Nos équipes sont
à votre écoute.
Contactez-nous !





Une société pour faire de l'immobilier : se poser les bonnes questions !

Jean-Philippe VIGNOL • Conseiller en gestion de patrimoine

De plus en plus d'investisseurs nous interrogent sur l'intérêt de constituer une société pour se lancer dans l'investissement immobilier. Effet de mode ou réel intérêt ? Jean-Philippe VIGNOL, notre expert répond aux questions les fréquemment posées...

" **On me dit qu'une société immobilière permet d'optimiser la fiscalité, c'est vrai ?** "

La **fiscalité** est une **composante essentielle de la rentabilité d'un projet**. Autrement dit, si elle n'est pas maîtrisée, elle peut mettre en péril les finances de l'investisseur.

Une **société immobilière** peut relever classiquement de l'**impôt sur le revenu**, mais elle peut aussi donner accès au **régime de l'impôt sur les sociétés**. Il se caractérise par des **prélèvements annuels inférieurs à ceux de l'impôt sur le revenu** mais avec des conséquences à moyen et long terme comme la taxation de la distribution des dividendes ou une imposition beaucoup plus forte d'une plus-value de vente.

Ce régime étant quasiment irrévocable, nous ne pouvons que conseiller de réaliser une **étude globale** prenant en compte l'ensemble de ces paramètres.

" **Un investissement via une société permet-il vraiment de réduire la fiscalité successorale ?** "

Effectivement, une société peut permettre un **gain de droits de succession ou de donation** : ce sera le cas en présence d'emprunts bancaires, voire de comptes associés.

De plus, il est bien plus facile de bénéficier des avantages d'une donation-partage en donnant des **parts de sociétés** plutôt qu'en découpant des **biens "physiques"**.

Par ailleurs, le choix entre la distribution des bénéfices

ou bien leur mise en réserve peut avoir aussi un impact important.

" **Mon notaire me dit qu'une société permet de transmettre tout en gardant le contrôle des décisions, vous me le confirmez ?** "

En effet, il est possible de donner la **nue-propriété**, voire la **pleine-propriété du capital social** tout en restant gérant de la société. Mais attention, les statuts devront prévoir très précisément les règles de fonctionnement.

" **Est-il vrai que les locations meublées bénéficient d'une fiscalité très favorable ?** "

Oui, notamment du fait du **choix assez vaste en régimes micro standard, micro-"gîtes", régime réel** et la **facilité de basculer** due la fiscalité des particuliers vers ces régimes, puis au sein de ces **différents régimes "meublés"**. Cependant, il est vivement **conseillé de bien prendre en compte l'impact du renouvellement des différents meubles et aménagements** : pour certains projets, nos études démontrent que ces renouvellements absorbent une part importante des gains fiscaux.

Une **approche chiffrée et réaliste** est donc **nécessaire** pour les projets d'ampleur.

Et bien sûr, il faut vérifier au préalable qu'un marché local existe : tourisme, étudiants, ouvriers de passage, etc...

REPLAY WEBINAIRE



Le replay du webinaire du 2 octobre 2023 "**Patrimoine immobilier, les bonnes questions à se poser avant d'investir !**" est disponible sur notre chaîne YouTube.



Jean-Philippe VIGNOL, conseiller en gestion de patrimoine et Yassine EL AMRANI, expert-comptable, ont répondu aux grandes interrogations d'un futur investisseur.

Pour visionner le replay c'est par ici !



EN CHIFFRES

1
2 3

Le saviez-vous? Cerfrance Adheo accompagne ses employés au quotidien et les forme aux nouvelles avancées technologiques. En voici quelques chiffres :

700 heures de formation

L'année 2022 a été, notamment, marquée par la volonté d'accompagner nos managers dans leur montée en compétences managériales !

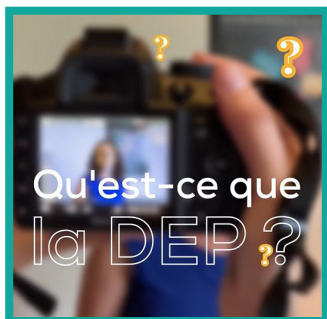
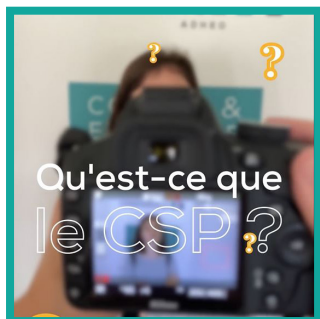
97 collaborateurs

formés à nos nouvelles pratiques digitales en 2022 !

1 MINUTE POUR EN SAVOIR +



Découvrez nos nouvelles vidéos au format court d'1 minute. Elles permettent de comprendre nos prestations de manière simplifiée. Rendez-vous sur nos réseaux sociaux chaque mois pour en savoir + sur de nouvelles thématiques !



PROCHAINEMENT...

La prochaine vidéo sera présentée par Clémence CLAUDEL, conseillère en gestion de patrimoine. Elle traitera du bilan patrimonial.



ÇA SE PASSE EN INTERNE !



Avez-vous vu la dernière vidéo de nos collaborateurs ?

Quentin NAJOTTE et Loïc BOUARROUDJ mettent en lumière le projet ambitieux "Comptable 2026".

Son but ? Rechercher la meilleure adaptation possible pour les métiers de la comptabilité de demain et se préparer à la transition numérique.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour connaître toutes nos actualités !



Retrouvez l'interview complète en page 9 de ce magazine.

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Un report qui ne doit pas nous empêcher d'avancer !

SOMMAIRE

P.6

Qu'est-ce que la facturation électronique ?

P.7

Comment Cerfrance Adheo m'accompagnera ?

P.6

Dans quels buts est-elle instaurée et qui est concerné ?

P.8

Témoignage de Catherine LIE, directrice de secteur Agenda



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

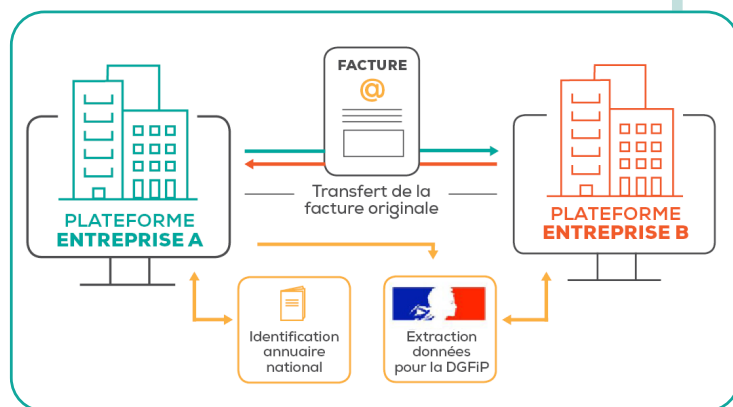
Un report qui ne doit pas nous empêcher d'avancer !

Depuis plusieurs mois, le sujet agite le monde de la comptabilité. La **facturation électronique arrive à grands pas** et va bouleverser les usages. Une **première phase de déploiement** était initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2024 jusqu'à l'annonce de son report durant l'été. Nous n'en **connaitrons la date** que dans les prochaines semaines **lors du vote de la loi de finances 2024**. Ce **décalage ne doit pas avoir un effet de frein sur les activités déjà en marche** mais offre l'opportunité de se préparer encore mieux aux enjeux de demain...

Qu'est-ce qu'une "facture électronique" ?

Il s'agit d'une **facture 100 % numérique**, qui est **créée, envoyée, reçue et conservée** sous une forme **dématérialisée**. Elle doit respecter un **socle minimum de données** sous forme structurée, ce qui la différencie des factures papier ou du PDF ordinaire.

Les **factures ne pourront plus être envoyées par mail** ou autres modes de transmission. Elles devront nécessairement être adressées au client par l'intermédiaire d'une **plateforme de dématérialisation** (portail public ou plateforme agréée par l'administration fiscale).



Dans quels buts est-elle instaurée et qui est concerné ?

L'objectif de l'État est multiple >>>



Accélérer la digitalisation de toutes les entreprises



Simplifier à terme les obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un pré-remplissage des déclarations



Lutter contre la fraude fiscale (en se plaçant au cœur des transactions entre les entreprises)



Connaître plus précisément les activités économiques des différentes filières.

À travers la **facture électronique obligatoire**, l'administration élargit le modèle mis en place depuis 2020 pour toutes les collectivités publiques, avec **Chorus Pro**. Toutes les **entreprises assujetties à TVA** devront **réceptionner leurs factures fournisseurs en format électronique** sur la plateforme de leur choix. Elles devront éditer leurs factures clients sur un logiciel qui respecte les **normes imposées** par l'administration, et **les déposer sur leur plateforme** en format numérique. **Les factures papier n'existeront plus** : en cas de contrôle fiscal, seules les preuves numériques (factures dématérialisées et scellées) feront foi. Avec la facturation électronique, ce sont donc les pratiques administratives de toutes les entreprises qui vont fortement évoluer ! Cela **concernera toutes les transactions** : entre entreprises, pour les ventes aux particuliers avec factures, les transactions internationales, et bien sûr toujours pour les ventes aux collectivités.

Comment Cerfrance Adheo m'accompagnera ?

Le réseau national Cerfrance travaille à l'élaboration d'une plateforme agréée par l'administration fiscale pour :



Collecter



Émettre



Conserver vos factures

Cette plateforme constituera l'interface simplifiée entre votre entreprise, l'administration fiscale, vos clients et vos fournisseurs.

Notre objectif est double :



Sécuriser vos données d'entreprise : respect des normes RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données) en limitant le nombre d'intermédiaires entre l'administration fiscale et vous...



...et simplifier votre gestion administrative.

ANTICIPEZ LA FACTURE ÉLECTRONIQUE EN DÉCOUVRANT NOS OUTILS DÉJÀ DISPONIBLES !

Cerfrance Adheo travaille depuis plusieurs mois déjà sur ce **projet d'envergure**, notamment à travers les **solutions de dématérialisation** proposées depuis plus d'un an à tous ses clients :



Le Pack Démat : Numérisez vos documents comptables et stockez-les directement sur votre espace client Cerfrance Connect !



Un espace client Cerfrance Connect complet avec les outils **Devis facturier** et **Z de Caisse**. Ces derniers sont également disponibles en **applications mobiles** pour un **accès direct et plus rapide**.

90%

Aujourd'hui, près de **90 % de vos documents** (factures, contrats et autres) sont numérisés et stockés par nos soins. Nous nous préparons activement à l'échéance de la facture électronique, pour vous accompagner dans ces changements et vous proposer des solutions simples, sécurisées et connectées.

Connaissez-vous notre outil "Devis facturier" ?

E-FAC

Depuis votre espace client Cerfrance Connect ou directement via l'application **E-Fac** vous avez, d'ores et déjà, la **possibilité de créer vos factures dans un format dématérialisé**. Compris dans votre adhésion chez Cerfrance Adheo, nous mettons sans surcoût à votre disposition cet **outil facile d'utilisation**. Parlez-en à votre comptable qui vous accompagnera dans son paramétrage et **réalisez dès maintenant vos factures directement dans votre espace client.**

E-Z de caisse, quelle est cette autre application ?

E-ZdeCaisse

Depuis votre espace client Cerfrance Connect ou directement via l'application **E-Zdecaisse** vous avez, d'ores et déjà, la **possibilité de tenir votre caisse**. Ainsi, **toutes vos données seront directement présentes dans votre espace client**. **Gagnez du temps de saisie** et faites un pas de plus vers la dématérialisation de votre activité !



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT CERFRANCE ADHEO

Catherine LIE • Directrice de secteur

La facturation électronique arrive à grands pas. C'est pourquoi Cerfrance Adheo met tout en œuvre pour s'adapter et vous accompagner au quotidien vers ce changement. Catherine LIE, nous en parle...

"Comment Cerfrance Adheo réfléchit déjà à la facturation électronique ?"

Cerfrance Adheo travaille depuis plusieurs années à la digitalisation de son activité pour anticiper ces changements. Plusieurs étapes ont déjà été réalisées :

- > **Changement de chaîne comptable** afin d'avoir un **outil de production compatible** avec les nouvelles technologies ;
- > **Propositions multiples** pour vous permettre de transmettre vos documents (demat box, dépôt sur Cerfrance Connect, appli smartphone) sans les imprimer et sans vous déplacer ;
- > **Saisie digitale des documents clients** pour une plus grande agilité.

Finalement la réforme de la facturation électronique vient conforter les changements engagés par Cerfrance Adheo avec cette obligation réglementaire.

"Quels accompagnements vont être mis en place pour les clients ?"

Pour bien vous accompagner, il faut bien vous connaître ! C'est pourquoi nous vous encourageons à **remplir un questionnaire sur vos usages et besoins** (vous le retrouvez sur Cerfrance Connect ou auprès de votre comptable). L'analyse de vos réponses nous permettra de définir les **solutions les plus adaptées à votre situation**. Et nous continuerons bien sûr à vous informer sur les obligations de la réforme et ses impacts au travers des

rencontres, webinaires et publications. Une réunion vous est d'ailleurs proposée en fin d'année pour découvrir nos outils déjà disponibles sur Cerfrance Connect pour anticiper la facturation électronique.

"Quel va être le lien entre le comptable et le client ?"

Les changements vont vous impacter, mais également toute l'organisation chez Cerfrance Adheo : changements de rythmes, nouveaux outils, et plus généralement évolution des métiers. Nous anticipons également ces changements pour nos collaborateurs, car nous souhaitons que cette contrainte réglementaire soit une opportunité pour **mieux vous accompagner, en disposant des données en temps réel**.

"Et donc, le comptable aura encore davantage le rôle de conseiller auprès de ses clients ?"

Oui tout à fait, votre comptable pourra, par exemple, **établir et suivre un budget avec vous**, vous **alerter en cas de dérive constatée**, et vous proposer un **plan d'action correctif**. De même, une **mise à jour plus régulière du dossier** permettra d'alimenter des tableaux de bord sur des critères pertinents pour vous. Ces missions permettront à Cerfrance Adheo d'**être pro actif** sans attendre la production du bilan : une vraie plus-value !

**Avançons ensemble !
Rendez-vous en novembre & décembre
dans nos agences !**

Vous souhaitez en savoir davantage sur la **réforme de la facturation électronique** ? Vous souhaitez vous **familiariser avec les outils Cerfrance Adheo** déjà à votre disposition ?

Nous organisons des **réunions** sur cette thématique très prochainement dans nos agences.

>>> Un courrier d'invitation vous sera prochainement envoyé ou inscrivez-vous sur **Cerfrance Connect**.

À VOS AGENDAS !

- 28** novembre de 9h à 12h
au 6 rue Antoine Lavoisier,
Moncel-Lès-Lunéville
- 30** novembre de 9h à 12h
au 9 rue de la Vologne, Laxou
- 7** décembre de 9h à 12h au 19 rue de Metz,
Briey
- 7** décembre de 9h à 12h rue Maréchal
Lannes, Savonnière devant-Bar
- 8** décembre de 9h à 12h rue Joseph
Cugnot, Belleville-sur-Meuse
- 8** décembre de 9h à 12h au 24 chemin de
ville Issey, Commercy

ÇA SE PASSE CHEZ ADHEO !

ZOOM SUR



LE PROJET "COMPTABLE 2026"

Quentin NAJOTTE • Comptable

Loïc BOUARROUDJ • Responsable d'équipe comptable

Dès 2018, nous avons souhaité lancer un projet 100 % numérique dans notre entreprise. Cela reposait sur le constat que nombre de grandes entreprises avaient déjà, depuis 20 ans, automatisé les processus de facturation avec leurs fournisseurs, et que cela ne pouvait que se répercuter sur le monde de la TPE/PME. Ce projet avait été retardé en son temps par la pandémie de COVID. Depuis, l'administration fiscale a lancé le projet de généralisation de la facturation électronique. Il nous faut, avancer dans ces projets de transformation inéluctables.

"Le projet "Comptable 2026" c'est quoi ?"

C'est un groupe projet qui recherche la meilleure adaptation possible de nos métiers, des process à la relation client, pour la transition numérique qui nous attend. En effet, dans les mois qui arrivent nous allons connaître la naissance de la **facturation électronique**, qui est la suite logique des travaux déjà existants sur la dématérialisation des données.

"Qui est présent dans ce groupe ? Qui sont les pilotes ?"

12 collaborateurs, tous types d'activités, de tout le territoire Adheo. Les pilotes sont **Catherine LIE**, directrice du secteur Est et **Jérôme LEGAY**, Directeur administratif et financier.

"Quel est le but de ce projet ?"

Permettre d'identifier dès maintenant les **potentielles évolutions de nos métiers** dues aux modifications administratives notamment la facturation électronique, la dématérialisation, les IA, la confidentialité des données avec les normes RGPD... En effet, nous allons connaître un **double impact**, interne et externe. En interne, **une évolution de nos pratiques** avec un changement de rythme dû à des flux de données plus fréquents et un remaniement de nos méthodes. Et d'un point de vue externe, un **accompagnement renforcé de nos clients** vers leur propre transition et les impacts sur leur gestion quotidienne.

"Concrètement, vous travaillez sur quoi ?"

Nous avons construit un **schéma représentatif des métiers de demain**, avec les enjeux, les freins et les opportunités. De ce plan sont nés **3 sous-groupes de travail** :

- accompagnement clients & communication externe,
- création de nouvelles prestations & tarification,
- RH, Formations & accompagnement au changement.

Le but est de mettre en place la **meilleure stratégie d'accompagnement des collaborateurs et des clients** avec cette nécessaire transformation des métiers comptables à horizon 2026. Ainsi qu'un **accompagnement aux plans RH des collaborateurs** vers ces métiers.

"Quel est l'avantage d'avoir effectué ce travail en amont ?"

Nous saurons comment nous adapter aux différents enjeux de demain et aux obligations imposées par l'État pour toujours mieux accompagner nos clients !

Vous souhaitez visionner " Le projet comptable 2026" de manière succincte ?

Scannez le QR-code !



CERFRANCE ADHEO MET EN PLACE DES ENQUÊTES DE SATISFACTION CLIENTS

Depuis quelques mois des **enquêtes de satisfaction** sont envoyées à nos clients qui ont eu recours à un accompagnement conseil. Le but est d'être à **l'écoute et de répondre au mieux à vos besoins**. À compter du 1^{er} novembre, ces enquêtes vont être aussi réalisées sur nos **activités de comptabilité**.

Ainsi, nous vous invitons à **répondre aux questionnaires** pour nous permettre de **vous accompagner au mieux et plus efficacement**.



CONTACTEZ
votre conseiller
CERFRANCE ADHEO !

CONSEIL

STRATÉGIQUE

PHYTOSANITAIRE



**Obtenez votre
attestation pour
le renouvellement
de votre certiphyto !**



**4 conseillers Adheo
formés, à votre écoute**



**Le Conseil Stratégique
Phytosanitaire est désormais
obligatoire pour toutes les
exploitations qui appliquent des
produits phytopharmaceutiques
sur leurs parcelles.**

**Nos conseillers vous appuient
dans vos choix stratégiques !**

**Ensemble, effectuons
votre diagnostic et
construisons votre
plan d'actions !**



*Expertise comptable, Conseil
& Suivi salariés*

cerfrance-adheo.fr



03 83 96 32 82

Organisme agréé sous le numéro
d'immatriculation 5400020
pour effectuer l'activité
"de conseil stratégique et
spécifique à l'utilisation de
produits phytopharmaceutiques."



LE CSP EN 5 QUESTIONS

Hélène POUZET • Coordinatrice conseil agro-environnement

Le CSP devra obligatoirement être présenté en cas de contrôle d'intrants. En effet, avant le 31 décembre 2023, toute exploitation utilisant des produits phytosanitaires devra en être munie. Cerfrance Adheo vous accompagne de A à Z pour obtenir le CSP le plus adapté à votre exploitation.

"Qu'est-ce que le CSP ?"

Le CSP, conseil stratégique phytosanitaire, est une obligation réglementaire obligatoire. Avant le 31 décembre 2023, toutes les exploitations qui appliquent des produits phytosanitaires sur les parcelles, exception faite des exploitations HVE et certifiées Agriculture Biologique, devront pouvoir présenter un CSP en cas de contrôle intrants. Il est aussi nécessaire pour pouvoir renouveler son Certiphyto, indispensable pour acheter des produits phytosanitaires auprès des distributeurs. À noter, il faudra vous inscrire au renouvellement de votre Certiphyto 3 mois avant la date d'échéance de celui-ci. Si vous loupez cette date, vous serez obligé de le passer comme si vous ne l'aviez jamais eu.

"Comment se déroule un CSP ?"

Le CSP se déroule en deux phases ; une première phase de diagnostic et une seconde de conseil. Le diagnostic est la partie la plus fastidieuse à faire mais si vous réalisez vos enregistrements sur un logiciel de suivi parcellaire c'est rapide ! Nous allons procéder à l'extraction de ces données pour les analyser et faire un état des lieux de votre stratégie actuelle sur votre atelier culture. Une fois cet état des lieux établi vient la partie la plus intéressante : celle du conseil. L'objectif du conseil est de vous proposer des leviers de réduction de l'utilisation des phytos sur votre exploitation. Le but étant qu'à terme votre exploitation, comme toutes celles de France, respecte l'objectif de baisse de 50 % des IFT (Indice de Fréquence de Traitement) d'ici 2025...

"Le conseil est-il applicable ?"

C'est l'objectif. Chez Cerfrance Adheo nous avons choisi de vous proposer un CSP en individuel afin que celui-ci soit le plus adapté possible à la situation de votre exploitation. Un conseil qui ne prendrait pas en compte la situation économique de votre exploitation, vos freins (matériels, organisationnels et humains) remplirait l'obligation réglementaire mais ne serait pas utile pour vous. Nous faisons les deux. Pour que l'obligation réglementaire soit véritablement bénéfique à votre exploitation.

"On fait une fois son CSP et c'est bon ?"

Oui et non ! il faut avoir réalisé deux CSP sur une période de 5 ans. La réglementation oblige le passage d'un CSP avant le 31 décembre 2023. Donc une fois que vous aurez validé celui-ci, vous aurez 2 à 3 ans en fonction de la date d'échéance de votre Certiphyto.

"Que doivent préparer les agriculteurs qui souhaitent faire leur CSP avec Cerfrance Adheo ?"

Il nous faudra, pour réaliser leurs CSP, une autorisation pour récupérer leurs données issues des logiciels de suivi parcellaire, leurs codes télépac, et qu'ils répondent à un questionnaire en ligne. Le reste ce sont les conseillers agréés qui s'en chargent !

Vous souhaitez visionner "Qu'est-ce que le CSP ?" en 1 minute ?

Scannez le QR-code !



Organisme agréé sous le numéro d'immatriculation 5400020 pour effectuer l'activité "de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques."

CHIFFRES CLÉS

Plafond de la sécurité sociale pour l'année 2023 est fixé à (toujours en vigueur)

Annuel	43 992 €	Semaine	846 €
Trimestriel	10 998 €	Jour	202 €
Mensuel	3 666 €	Heure	27 €
Quinzaine	1 833 €		

SMIC

Date d'effet	Horaire	Mensuel (35 heures)	Minimum garanti
01/01/2022	10,57 €	1 603,12 €	3,76 €
01/08/2022	11,07 €	1 678,95 €	3,94 €
01/05/2023	11,52 €	1 747,20 €	4,10 €

Comptes courants d'associés

Taux trimestriel en vigueur depuis septembre 2022	2,38 %
---------------------------------------------------	--------

Indice national du fermage pour 2023 116,46 (base 100 en 2009)

Indice du coût de la construction Base 100 au 4^e trimestre 1953

1 ^{er} trimestre 2022	1 948	4 ^{ème} trimestre 2022	2 052
2 ^{ème} trimestre 2022	1 966	1 ^{er} trimestre 2023	2 077
3 ^{ème} trimestre 2022	2 037	2 ^{ème} trimestre 2023	2 123

Indice de référence des loyers d'habitation

1 ^{er} trimestre 2022	133,93	4 ^{ème} trimestre 2022	137,26
2 ^{ème} trimestre 2022	135,84	1 ^{er} trimestre 2023	138,61
3 ^{ème} trimestre 2022	136,27	2 ^{ème} trimestre 2023	140,59

Barème kilométrique

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515	d x 0,470

Frais de repas

Valeur du repas pris à domicile	5,20 € TTC
Montant au-delà duquel la dépense professionnelle est considérée comme excessive	20,20 € TTC

La revue ECHOS 109 est éditée par l'Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109

Siège social : 5 rue de la Vologne, 54520 LAXOU

Tél. 03 83 96 32 82

www.cerfrance-adheo.fr

Directeur de la publication : Jean-René LENNE

Rédaction : service communication, direction de l'expertise

Mise en page : service communication

Crédits photographiques : Freepik / Pixabay / Adobe Stock

Impression en 500 exemplaires par l'imprimerie AGM (55) certifiée Imprim'vert

- Papier 100 % recyclé

ISSN 2264-4458

AGENDA

Les références économiques agricoles

14 novembre à LAXOU de 14h-16h30

20 novembre à VERDUN de 14h-16h30

23 novembre à BAR-LE -DUC à partir de 9h30



DÉCOUVREZ NOS OUTILS SUR CERFRANCE CONNECT POUR MIEUX ANTICIPER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

- 28 novembre de 9h à 12h Moncel-Lès-Lunéville
- 30 novembre de 9h à 12h Laxou
- 7 décembre de 9h à 12h Briey
- 7 décembre de 9h à 12h Savonnière devant-Bar
- 8 décembre de 9h à 12h Belleville-sur-Meuse
- 8 décembre de 9h à 12h Commercy

REVOIR NOTRE DERNIER WEBINAIRE

Patrimoine immobilier : les bonnes questions à se poser avant d'investir !



Retrouvez nos précédents webinaires en vidéo sur notre chaîne Youtube !



CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE

CERFRANCE
ADHEO